

ENTRAIDE &



SOLIDARITÉS

ATELIER D'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE

Rapport d'activité 2017

1 Introduction

Le dispositif AVA, régit par le Décret 2001-576 du 3 juillet 2001, s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés importantes les empêchant de bénéficier des aides à l'insertion professionnelle du droit commun.

« ...ces actions s'adressent à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles ou liées à leur état de santé... » (Article 3).

Il vise à redonner une activité aux personnes hébergées en CHRS, qui en contrepartie, bénéficieront d'un pécule et d'un accompagnement socioprofessionnel. Ces actions visent l'accès au droit commun quand la situation des personnes le permet.

2 Description de l'activité

L'activité proposée aux personnes en contrat AVA est un travail de production de caissettes à fromage en bois. Il s'agit d'un travail posté permettant une posture assise, sans port de charge. C'est un assemblage de planchettes de bois sur un guide qu'il faut agraffer et conditionner. Cette activité convient donc au plus grand nombre quelle que soit la situation médicale.

Si les personnes le souhaitent et en ont la capacité, les autres activités du secteur recyclage peuvent être proposées dans une logique d'évolution du parcours (recyclage des palettes, coupes de planches à dimension, collecte et destruction d'archives...)

Cette activité est située au SIPAE à Chambray-Les-Tours dans l'atelier Recyclage bois. L'accompagnement sur le poste de travail est géré par les encadrants techniques du SIPAE, qui transmettent les consignes de travail et les règles de sécurité.

Les CAVA (Conventions AVA) sont d'une durée de 20h par semaine mais peuvent être adaptés à chaque situation dans la durée (entre 8h/s et 24h/s) et les jours travaillés (demi-journées, journées complètes). Le pécule s'élève à 40% du SMIC. La durée de parcours est de 2 mois renouvelables dans la limite de six mois. La capacité d'accueil est de dix à douze personnes sur l'atelier du lundi au jeudi.



Les postes d'assemblage de caissettes

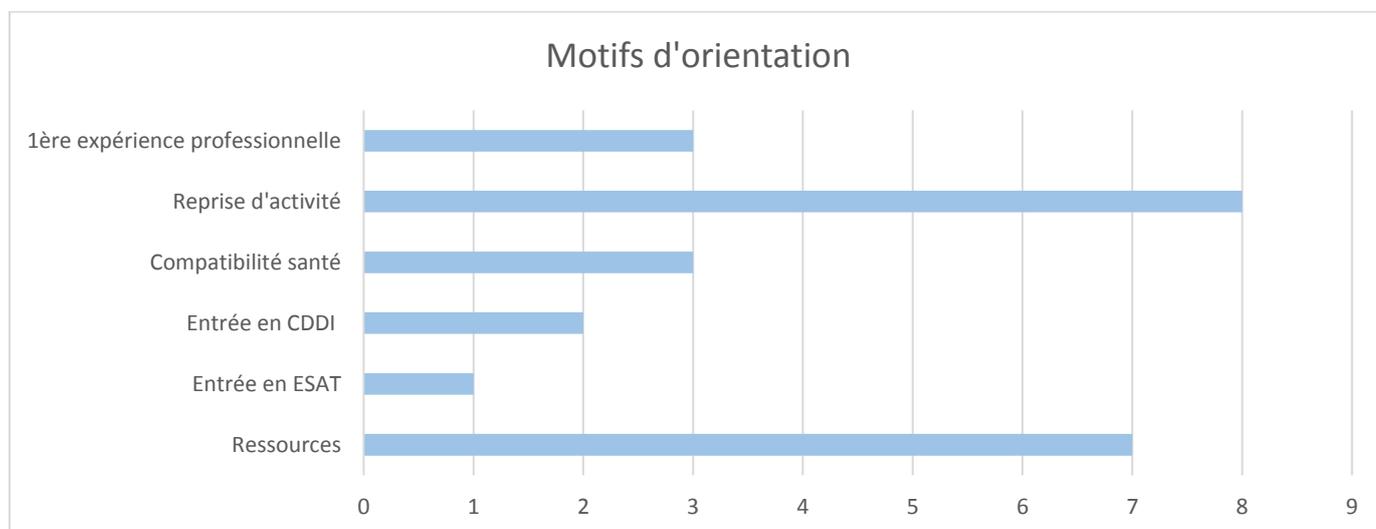


L'atelier bois

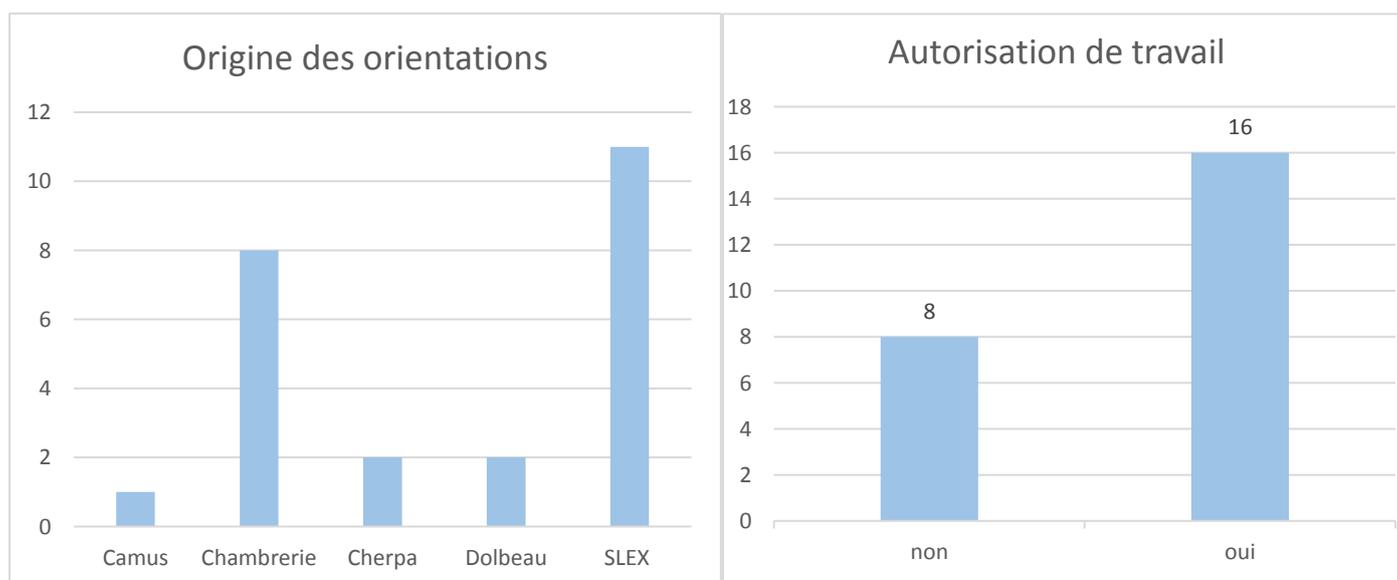
3 Orientation / accueil

Les personnes sont orientées par les travailleurs sociaux des différents CHRS et CHRS éclatés d'Entraide & Solidarités. La référente du service accompagnement IAE (CIP) gère la liste d'attente et les entrées. L'accueil est inconditionnel, toute personne orientée se voit proposer un démarrage dès qu'une place se libère.

Une Visite de l'atelier est réalisée avant chaque positionnement pour s'assurer que les personnes orientées comprennent bien l'activité et confirment leur souhait de démarrer. Au démarrage un accueil est organisé avec le CIP, l'encadrant technique qui présentent le poste l'équipe et les consignes de sécurité.



Le motif principal d'orientation est la reprise d'activité suivi par la question de l'obtention de ressources.



On note également l'utilité de ce dispositif pour les personnes qui ne disposent pas d'autorisation de travail, qui représentent 33% des CAVA.

4 Accompagnement

En plus de l'encadrement sur les postes de travail les CAVA bénéficient d'un accompagnement social et professionnel. Le travailleur social reste le référent de l'accompagnement, et assure la continuité du travail social engagé. Sur la partie professionnelle, c'est un conseiller en insertion professionnelle qui assure le lien avec l'encadrement technique et accompagne sur les questions d'emploi et de formation.

Une commission CAVA se déroule, par ailleurs, tous les deux mois pour piloter l'action. Cette commission est composée du directeur de l'hébergement, du directeur IAE, du responsable du service accompagnement et du conseiller en insertion professionnelle dédié.

5 Bilan et caractéristiques du public

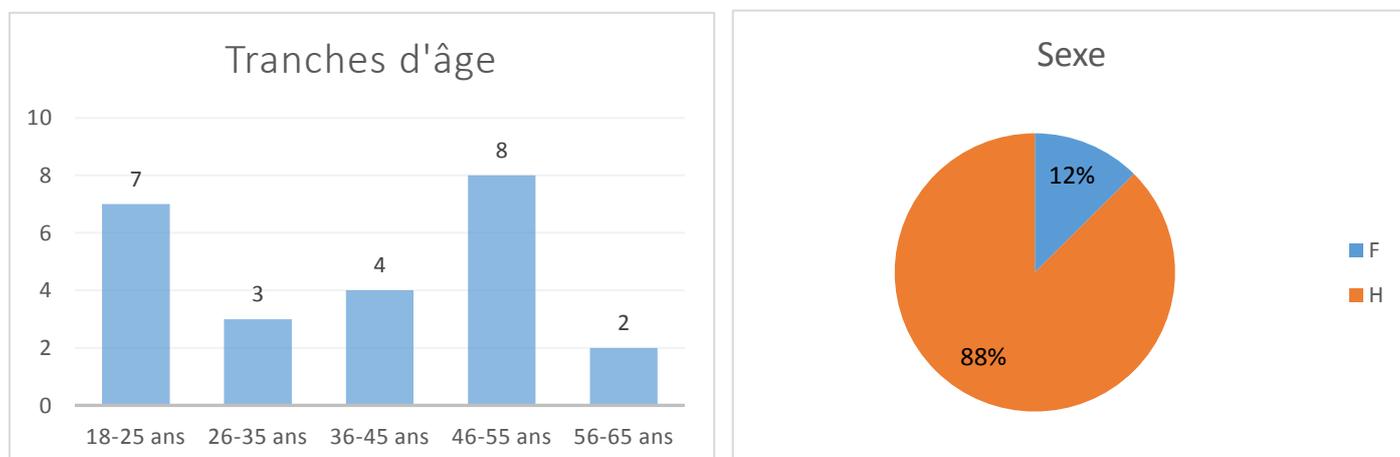
En 2017 les CAVA ont représenté 6396 heures travaillées. Cela correspond à une légère baisse de 5% par rapport à 2016 qui avait vu fortement augmenter les heures réalisées. La gestion des places et la relance systématique des CHRS pour les orientations reste un enjeu important pour maintenir un nombre suffisant de personnes sur le dispositif.

Ce sont 24 personnes qui ont pu bénéficier de ce dispositif contre 23 en 2016. La difficulté principale réside toujours dans l'attractivité de ce type de convention, et dans la stabilité des publics qui a impliqué, encore cette année, des creux dans les orientations et dans l'effectif.

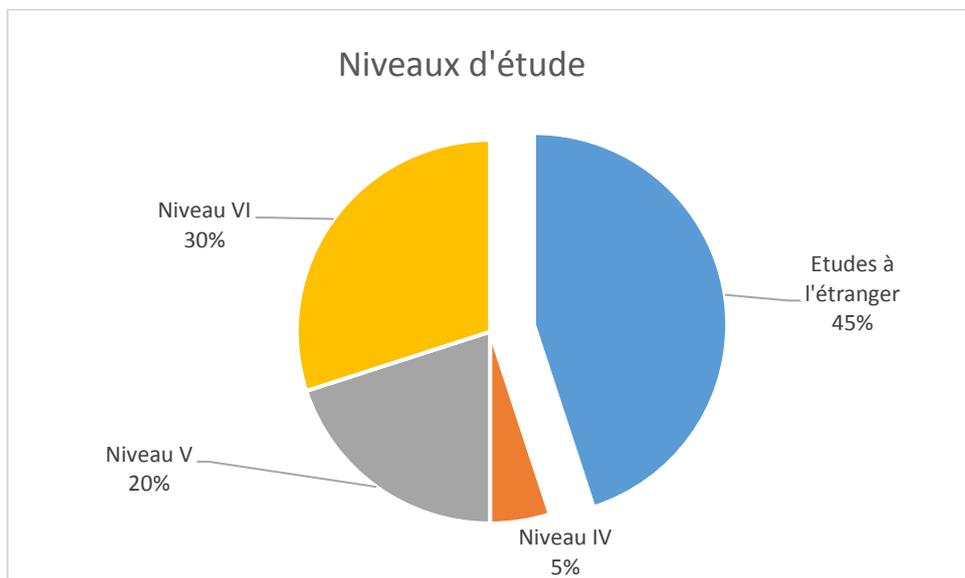
C'est toujours une priorité en 2018 que de continuer à mieux utiliser ce dispositif et à augmenter le nombre d'heures travaillées. C'est pourquoi nous maintenons à 12 le nombre de postes ouvert en file active en 2018.

Le parcours moyen est de 3.5 mois de contrat. Toutefois si on s'intéresse aux heures réellement travaillées la moyenne se situe à 13.5 semaines (soit 3.1 mois). On note une forte dispersion des durées puisque l'écart type (écart à la moyenne) est de 9 semaines.

5.1 Caractéristiques du public accueilli

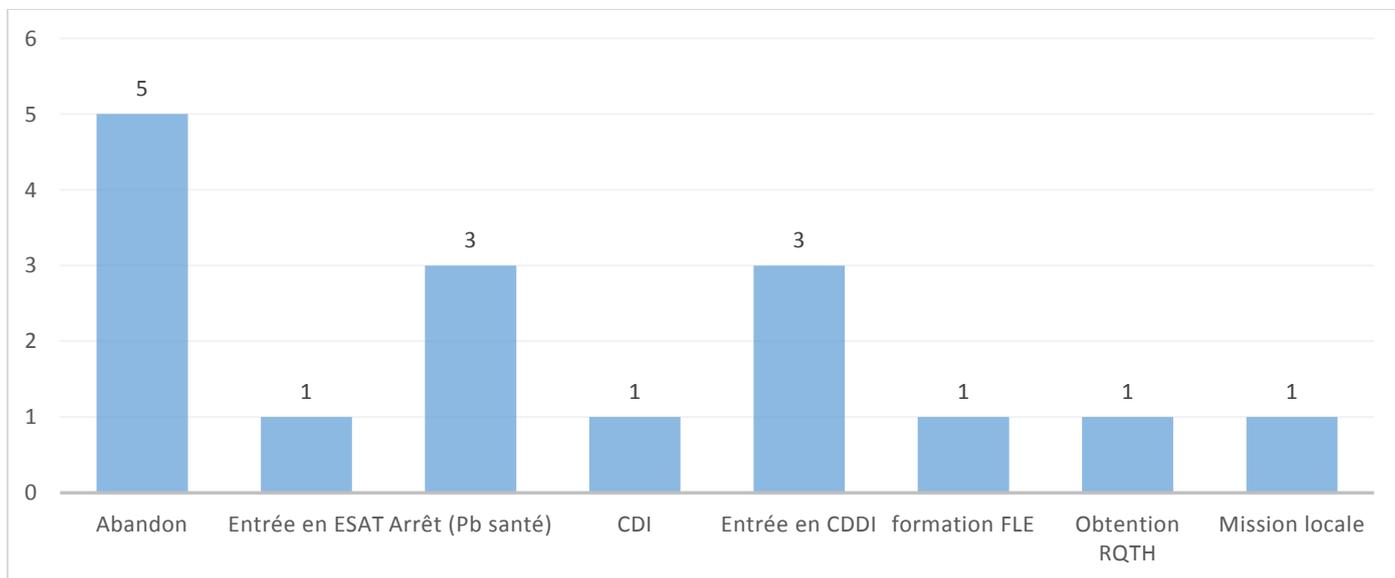


En 2016, 43% des personnes avaient de 26 à 49 ans, cette année la catégorie 46-55 ans est majoritaire avec 33% suivie de près par les 18/25 ans (29%). Le public est toujours fortement masculin (88%).



Les niveaux V et VI représentent 50% des formations des personnes en CAVA. Beaucoup de personnes ont une formation initiale à l'étranger (45%).

5.2 Situations à la Sortie



Nous dénombrons 16 sorties en 2017. Les situations à la sortie sont très diverses et réparties de manière hétérogène. On note le passage de 3 personnes en CDDI en 2017, une entrée en ESAT et un CDI, soit 25% des sorties vers l'emploi. Par ailleurs, une personne a accédé à une reconnaissance CDAPH et une formation FLE intensif avec Pôle emploi. Se détache toutefois un fort taux d'abandon spontané (31%) et des arrêts importants en raison de problématiques de santé (18%).

6 Perspectives 2018

Le passage en AVA reste aujourd'hui une étape irremplaçable pour les publics les plus en difficulté, dans leur parcours vers une forme d'insertion.

C'est pourquoi, nous allons constituer en 2018, un groupe de travail afin de faire évoluer le dispositif AVA tel qu'il est réalisé à Entraide et Solidarités. Il sera constitué des acteurs des deux pôles Hébergement et IAE.

D'ores et déjà, nous avons listé un certain nombre d'actions à systématiser dans l'accompagnement en groupe ou en individuel :

- Accès au soin, prévention (IRSA)
- Accès à la culture (Culture du cœur)
- Accès au numérique (visas pro numérique)
- Atelier mobilités (WIMOOV)
- Actions de groupe à développer